

Le 8 février 2018

## **Lettre ouverte aux représentantes et représentants d'Unifor au sein des fédérations et des conseils du travail**

Chères consœurs, chers confrères,

Depuis que le Conseil exécutif national (CEN) d'Unifor a décidé de se désaffilier du Congrès du travail du Canada (CTC), plusieurs d'entre nous ont tout mis en œuvre pour amorcer un dialogue sur les circonstances ayant entraîné cette décision. Il nous est clairement apparu que le mouvement syndical n'était pas prêt à tenir cette conversation.

Plus particulièrement, nous avons critiqué l'inapplication des articles 4 et 26 et des dispositions sur l'affiliation des statuts du CTC.

Je me concentrerai sur l'article 4 pour les besoins de la présente lettre. Le CTC et d'autres parties concernées prétendent que l'article 4 fonctionne et que, par conséquent, tout tourne autour d'Unifor et de son désir de marauder. Cette affirmation est absolument fautive et va à l'encontre des arguments que nous tentons de faire valoir concernant les faiblesses graves de l'article 4 depuis un an.

L'article 4 vise à donner aux travailleuses et travailleurs les moyens de changer de syndicat dans des conditions bien précises.

Au cours des sept dernières années, moins de 10 groupes de travailleuses et travailleurs ont réussi à changer de syndicat. Presque aucun des cas traités par le CTC n'a suivi le processus défini dans les statuts. Franchement, bien des affiliés sont coupables de museler leurs membres ayant tenté de changer de syndicat.

Comment se fait-il que des centaines de groupes de travailleuses et travailleurs présentent une demande de désaffiliation de leur syndicat aux conseils du travail chaque année au Canada, mais que pratiquement aucun d'entre eux n'a réussi à changer de syndicat en invoquant l'article 4 en sept ans? J'avancerais que l'article 4 fonctionne dans la mesure où certains dirigeants syndicaux souhaitent qu'il fonctionne.

Évidemment, nous pourrions tous faire semblant que tout va bien. Nous pourrions maintenir le statu quo et continuer à traiter les travailleuses et travailleurs comme s'ils appartenaient à leur

syndicat. Ou nous pourrions faire ce qu'Unifor était destiné à faire. Nous avons été formés pour créer une nouvelle reconnaissance des syndicats. Pour créer un syndicat pour tout le monde. Pour faire preuve d'audace. Pour engendrer un nouveau mouvement syndical dynamique. Un mouvement contemporain.

En 2017, Unifor a pris position au sujet de la mise en tutelle de la section locale 113 du Syndicat uni du transport et du fait que le syndicat-parent américain avait fait taire les travailleuses et travailleurs canadiens. Nous nous sommes opposés à l'utilisation de la mise en tutelle pour étouffer le désir des travailleuses et travailleurs de changer de syndicat. En 2018, le même scénario s'est répété avec Unite HERE et la mise sous tutelle de la section locale 75 à Toronto.

Parallèlement, un comité était censé être formé pour pallier les lacunes de l'article 4 dans la foulée de l'Assemblée générale du CTC en mai 2017. Unifor, qui est le plus grand syndicat du secteur privé, mais aussi celui qui avait soulevé les préoccupations dont il était question, a été exclu du comité. C'était tout simplement inadmissible.

Nous n'avions guère d'autre option que de nous désaffilier.

Unifor allait-il défendre le statu quo ou tracer une nouvelle trajectoire pour les travailleuses et travailleurs canadiens?

Unifor allait-il permettre que les locaux et les biens d'une section locale soient saisis au milieu de la nuit?

Unifor allait-il permettre qu'un syndicat américain congédie le personnel et les dirigeantes et dirigeants élus de la section locale 75 pour étouffer leur dissidence?

Unifor allait-il permettre que les travailleuses et travailleurs qui ont résisté farouchement à la mise en tutelle de leur section locale, pour des raisons politiques, soient réduits au silence?

Unifor allait-il prétendre que tout allait bien au sein du CTC et qu'il était acceptable qu'il soit exclu du comité chargé de corriger l'article 4?

Votre CEN a pris la décision de s'opposer à tout ce qui précède. Il a pris la décision audacieuse d'appuyer des travailleuses et travailleurs parmi les plus vulnérables au pays. Et c'était la bonne décision à prendre.

Les travailleuses et travailleurs ne sont pas des biens dont on dispose. Unifor a pris le parti de ces travailleuses et travailleurs et a défendu leur désir d'être protégés contre les stratégies d'intimidation de leur syndicat américain. Il agirait de la même façon si la situation se reproduisait.

Cela étant dit, un grand nombre de représentantes et représentants élus des conseils et des fédérations du travail ont été destitués de leurs fonctions. Il s'agit de la répercussion la plus regrettable de la décision du CEN.

Nous espérons éviter ce contrecoup. Il est troublant que la solidarité se résume à « tout ou rien » au sein du mouvement syndical.

Les sections locales d'Unifor à la grandeur du pays versent des millions de dollars en cotisations aux conseils et aux fédérations du travail, alors que d'autres syndicats ignorent leur existence. Apparemment, personne ne remet l'engagement d'un affilié envers les travailleuses et travailleurs tant et aussi longtemps qu'il cotise au CTC. Cette position ridicule réprime le militantisme de la base.

Bref, il est on ne peut plus clair qu'Unifor doit trouver des moyens d'apporter du soutien aux conseils du travail et aux collectivités partout au Canada. Nous attendons vos recommandations ou suggestions à cet égard. Nous vous ferons part des nôtres dans un autre communiqué dans les prochains jours.

Les militantes et militants d'Unifor tiennent à bâtir un meilleur pays pour tout le monde. Rien ne changera cela. Ils s'y consacrent cœur et âme. Soyez assurés que notre syndicat continuera à être une voix politique très forte au Canada.

À titre de président d'Unifor, je m'excuse sincèrement des problèmes difficiles que vous avez été forcés d'affronter. Sachez que votre syndicat a pris le parti des travailleuses et travailleurs sur une question de principe.

L'histoire nous a appris que la contestation du statu quo ne se déroulait jamais sans heurt. N'oubliez pas que nous avons pris des engagements importants les uns envers les autres en fondant notre syndicat audacieux et progressiste en 2013. Nous nous sommes promis de créer un nouveau syndicat dynamique. De faire preuve d'audace. De changer la politique canadienne et de transformer le mouvement syndical. Nous demeurons résolus à atteindre tous ces objectifs. N'en doutez jamais : nous changeons les choses. Et nous continuerons à le faire. Ensemble.

En toute solidarité,

A handwritten signature in black ink that reads "Jerry Dias". The signature is fluid and cursive, with the first name "Jerry" and the last name "Dias" clearly legible.

Jerry Dias  
Président national

JD:lmc/sepb-343

c. c. Sections locales d'Unifor, Conseil exécutif national, Direction, représentantes et représentants